



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du jeudi 12 octobre 2023**

-Version affichage-

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi douze octobre à 17h36, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le trois octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Monsieur Stéphane GRASSET,
Madame Elisabeth MORELLI,
Madame Celeste MESSINA-DOMINIONI,
Madame Annie CHEVALIER-SAINSILY,
Madame Françoise GAULIER,
Madame Pierrette MAZERY,
Madame Isabelle BARRET,
Madame Diane CHARLEMAGNE,
Madame Anne-Laure DE DINECHIN,
Madame Isabelle NICOLAS,
Madame Malika ZEKRI.

Absents excusés : Madame Catherine CORIZZI , Madame Frédérique SARRAU.

Secrétaire de séance : Madame Sarah JANOCKA, directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture de la séance à 17h36

Monsieur le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Désignation d'un nouvel administrateur
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2023
- 3) Arrêtés et décisions du Président du CCAS, par délégation
- 4) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives
- 5) Attribution de deux secours exceptionnels
- 6) Adoption du règlement intérieur de la domiciliation administrative
- 7) Présentation du diagnostic social de territoire
- 8) Questions diverses

Installation d'une administratrice nommée en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées

Délibération 2023-CACCAS-24 portant approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2023

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 29 juin 2023 dont lecture est donnée par Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVENT A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 29 juin 2023.

Décisions et arrêtés du Président ou de sa Vice-Présidente

- Décisions n°2023/04 autorisant la signature de la convention de formation des personnels au progiciel métier du CCAS.
- Décisions n°2023/05 autorisant la signature de la convention de formation proposée par la société La Gazette des Communes.
- Décisions n°2023/06 autorisant la signature de la convention de formation proposée par la société La Gazette des Communes.

Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives

Du 19 juin au 1 octobre 2023, 8 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 550€. Cette aide sociale facultative permet aux Bucois de répondre à la demande alimentaire, en l'attente d'une orientation vers une association spécifique.

Ainsi, depuis le 01 janvier 2023, 15 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 1 280€.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **PRENNENT ACTE** des aides dispensées sur la période du 19 juin au 01 octobre 2023 au titre de l'aide sociale facultative et des pouvoirs délégués.

Secours exceptionnels

Délibération N° 2023-CACCAS-26 du 12 octobre 2023 portant secours exceptionnel à un administré bucois pour l'aide au paiement du loyer pour un montant de 170€

Approuvé à l'unanimité

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération N° 2023-CACCAS-27 du 12 octobre 2023 portant secours exceptionnel à un administré bucois pour l'aide au paiement des frais de réparation de son véhicule pour un montant de 220€

Approuvé à l'unanimité

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2023-CACCAS-25 portant adoption du règlement intérieur de la domiciliation administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable,

VU la circulaire DGAS/MAS/2008-70 du 25 février 2008,

VU la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (loi Alur),

VU le décret n°2017-1522 du 02 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France, ni domicile, ni résidence fixe,

VU le projet de règlement intérieur de la domiciliation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur de la domiciliation administrative

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du CCAS et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur de la domiciliation du CCAS

REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

Suite à la présentation par Monsieur GRASSET, Président du CCAS, du diagnostic de territoire, il est proposé :

- Transmission du dossier complet aux administrateurs pour une lecture approfondie, de la version actualisée
- Temps de partage et de questionnements début 2024 lors d'une séance plénière exceptionnelle
- Diffusion sur le site internet de la Ville du document

QUESTIONS DIVERSES

Madame MAZERY souhaite un point d'étape sur l'avancée du projet de Boutique Solidaire mené par Buc Ressources. Madame GAULIER informe que ce projet a bénéficié d'une subvention du Département à hauteur de 10 000€. Cette épicerie sociale a pour vocation d'aider les étudiants du campus Buc Ressources (1100 élèves) sur le plan alimentaire. A cet effet, des partenariats sont en cours avec les supermarchés de Buc et des communes attenantes.

La gestion de la boutique sera assurée par les enseignants et les étudiants volontaires.

Il est rappelé par Madame MESSINA-DOMINIONI que cette action peut être complémentaire de l'action menée par les Ateliers du Kiosque, ressourcerie et boutique solidaire (hors alimentaire) située à Buc.

Dates prévisionnelles des conseils d'administration du CCAS 2023 :

- JEUDI 7 DECEMBRE 2023 A 17H30 (Vote des subventions aux associations sportives et culturelles dans le cadre du dispositif Coupons « Sport et culture »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h59.